



## Revente de matériel aux salariés

Par **henri**, le **25/08/2009** à **16:38**

Bonjour, Une entreprise qui vend exclusivement par "porte à porte" stimule ses vendeurs en leur attribuant des lots de matériels variés et divers qu'elle achète. Elle constitue donc un stock de ces matériels pour les attribuer au fur et à mesure selon les résultats obtenus individuellement. A la fin de l'année, tous les lots ne sont pas nécessairement attribués. Est-il possible, et dans quelles conditions, que la société revende aux salariés (autres que les commerciaux), au prix coûtant, les lots qui lui resteraient en fin d'un exercice ? Est-il nécessaire (voire possible) de passer par un CE ? D'avance merci de vos réponses